

« Favoriser la création d'une activité d'agriculture contractuelle de proximité (ACP) dont pourraient bénéficier de nombreux Chênois »

Situation et justification

Dans le canton de Genève, il existe différentes formes d'agriculture contractuelle de proximité (ACP) dont bénéficieraient actuellement moins de 2'000 ménages. Ces activités, qui fonctionnent sous la forme de coopératives ou d'associations, présentent la particularité d'organiser un lien direct et périodique (spécifié dans un contrat) entre les producteurs et les consommateurs, donc sans intermédiaire.

A des fréquences très différentes selon les exploitations (par exemple de seulement deux fois par an à une fréquence hebdomadaire), les clients obtiennent une sélection de différents produits frais (légumes, fruits, éventuellement céréales) qui leur est réservée. D'autres produits peuvent être en vente dans certains lieux de production : jus de fruits, œufs, charcuterie, huile, etc.

Les « consom'acteurs » sont généralement contractuellement tenus à fournir des heures de travail (quelques demi-journées par an) dans l'exploitation. Cette présence ponctuelle et cette participation active permettent, aux responsables de l'activité, de limiter les coûts d'exploitation, de créer un lien permettant de fournir aux familles une information et une sensibilisation sur les réalités de leur travail et d'apporter une transparence sur le mode de production (souvent bio) de ces activités d'ACP¹.

Les gérants de ces exploitations défendent l'idée de la « souveraineté alimentaire »² et sont sensibilisés aux enjeux du développement durable ; ils se caractérisent aussi par un goût pour des rapports humains et un investissement personnel important en temps de travail qui se traduit souvent par un revenu financier personnel modeste. Certains d'entre eux accueillent régulièrement des classes d'enfants et contribuent ainsi à fournir une pédagogie sur les produits naturels et de saison et à promouvoir une alimentation saine et de qualité produite localement³. Par ailleurs, une dimension sociale est à relever chez certaines exploitations qui participent à la réinsertion de demandeurs d'emploi et/ou collaborent avec des ateliers protégés.

Depuis ces dernières années, on constate un engouement important de la population pour ces formes d'ACP. Quelles que soient les formes de contrats et leurs coûts pour le consommateur⁴, les gérants signalent en effet que la demande est en forte croissance. Pour certains, cette demande dépasse maintenant les possibilités de production et des familles souhaitant se fournir en légumes et fruits frais s'inscrivent sur des listes d'attente. Parmi les gérants de ces exploitations, l'avis est unanime pour souhaiter que de nouvelles ACP se constituent dans le canton de Genève. Cette appréciation est partagée par les membres de l'Atelier du futur bien que, dans les limites

¹ Voir en annexe la liste des sept activités d'agriculture contractuelle que l'on trouve dans le canton de Genève.

² L'agriculture suisse ne peut subvenir aux besoins alimentaires de sa population qu'à hauteur de 40% ; la situation de l'Etat de Genève est encore plus soumise à la nécessité d'importer vu que 15% seulement des besoins de la population peuvent être assurés par l'agriculture genevoise (données transmises par M. F. Erard, directeur AgriGenève, lors du Festival « Mangeurs d'avenir » le 10.01.2009).

³ A Genève et en Suisse romande, plusieurs fermes se prêtent à cet exercice dans le cadre de l'association « L'école à la ferme » (site : <http://www.ecolealaferme.ch>).

⁴ Le coût d'un contrat annuel incluant un cabas hebdomadaire varie de 870 à 1300 francs selon le poids et le salaire aux Jardins de Cocagne ; pour un grand panier garni deux fois par an (poids total env. 38 kg), le prix annuel est de Fr. 178.- à l'Affaire Tournerève.

communales de Chêne-Bourg, en raison de l'exiguïté du territoire, de sa forte densité en population et du peu d'espace non construit, il semble difficile d'imaginer la mise en place d'une telle activité⁵. Chêne-Bourg pourrait néanmoins jouer un rôle efficace pour susciter et faciliter la création d'une activité d'ACP à proximité de la commune, activité dont pourraient bénéficier de nombreux Chênois.

Objectif visé

Promouvoir une alimentation saine, de qualité et de saison (en particulier légumes et fruits), dans le cadre d'une production locale d'agriculture contractuelle de proximité accessible aux habitants de Chêne-Bourg.

Pertinence « développement durable » de l'action

Pôle social :

L'action favorise la santé par une alimentation saine, constituée de produits frais et de saison. En étant un lieu de détente et de rencontres intergénérationnelles pour les habitants de Chêne-Bourg, elle favorise aussi l'échange entre producteurs et consommateurs, la transparence dans les méthodes de production, la pédagogie liée au rythme des saisons. Elle suscite une certaine activité physique en raison de la participation demandée aux consommateurs en soutien des jardiniers. L'action peut contribuer à créer des emplois locaux de jardiniers.

Pôle économique :

L'action participe au maintien et au développement d'activités régionales et l'apport des coopérateurs constitue une aide économique à la production locale. En favorisant la santé, elle limite indirectement les coûts de la santé. L'apport financier de la commune pour la mise en place du projet peut rester limité, dans la mesure où il s'agit avant tout d'allouer de la réflexion et du temps pour susciter et accompagner une démarche. La recherche d'une aide financière ou d'une garantie bancaire pourrait néanmoins être envisagée.

Pôle environnemental :

Par rapport aux circuits de distribution principaux existants dans le domaine de l'alimentation, l'ACP privilégie les rapports de proximité et limite donc très fortement les besoins en transports et l'utilisation d'énergies fossiles, avec des conséquences globales et locales sur la qualité de l'air et les nuisances sonores. La qualité des sols des exploitations agricoles doit d'être préservée avec un règlement d'utilisation (ou charte) apportant toutes les garanties utiles pour limiter par exemple l'usage de produits chimiques ou l'usage abusif d'eau potable.

Descriptif et mise en place de l'action

La commune de Chêne-Bourg pourrait donner l'impulsion à ce projet, en réunissant les principaux acteurs, en contribuant aux choix, en facilitant la mise en place, la promotion, voire ultérieurement la gestion d'une telle activité ; il s'agit d'intervenir sur tout ou partie des points suivants⁶:

- constituer un groupe de pilotage du projet comprenant un ou des jardiniers;
- identifier la forme juridique (coopérative, association ?) ;
- trouver un terrain (idéalement : déjà équipé, à acquérir plutôt qu'à louer et à proximité de Chêne-Bourg) ;
- évaluer un plan financier incluant les objectifs (nombre de membres et/ou coopérateurs, prix des paniers) ;
- élaborer le fonctionnement (détermination des objectifs, statuts, règlements) en favorisant les contrats demandant la participation sur quelques demi-journées par an⁷ ;
- rechercher des financements de tiers (dons, subventions ?), voire apporter une garantie/caution financière de la commune au projet (tout du moins lors des premières années);
- contribuer à la promotion de l'action (vente de parts sociales, recherche de clients) au travers de médias tels que « Le Chênois » et le site internet.

⁵ A titre indicatif, un hectare de terrain permettrait de préparer de garnir deux « paniers » annuels pour 50 à 100 familles (source: M. Reto Cadotsch, Affaire Tournerêve).

⁶ La plupart de ces points ont pu être identifiés grâce à l'expérience de Mme Léna Abi Chaker, de Chêne-Bourg, membre de l'AFCB10 et co-fondatrice du « Jardins des Charrotons ».

⁷ La formule de quatre demi-journées appliquée aux Charrotons permet d'économiser le coût de deux postes.

En tant que partenaire du projet et selon son implication, la commune pourra entre autre s'assurer que :

- les habitants de Chêne-Bourg deviennent clients de manière prioritaire et/ou à des conditions préférentielles ;
- la prestation offerte (poids et fréquence des « paniers ») réponde aux besoins différents selon les types de familles (de monoparentales à famille nombreuse).
- une partie de la production puisse être réservée pour participer à différents événements communaux, par exemple : les fêtes communales (voir fiches-actions SC1 et SC3), un futur marché qui s'organiserait ultérieurement à Chêne-Bourg, voire la distribution de produits frais dans des établissements scolaires ;
- une information et une pédagogie puissent être fournies sur place auprès des familles et en particulier auprès des enfants.

Calendrier

Les livraisons de panier pourraient débuter en 2011 (voire 2010 dans le meilleur des cas). Moins d'une année peut s'avérer suffisant pour la mise en place du projet⁸.

Responsables

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'aménagement du territoire, le-la Président-e de la commission municipale « Aménagement et environnement », le Secrétaire général.

Partenaires (et mode de participation)

- Des producteurs et jardiniers prêts à s'engager dans une telle activité.
- Des acteurs actuels de l'agriculture contractuelle pour les conseils de diverses natures qu'ils peuvent fournir⁹.
- La HES de Lullier et l'école d'horticulture sachant que des jeunes peuvent être intéressés par une initiative de ce type.
- Les communes voisines de Chêne-Bourg pour contribuer à la recherche d'un terrain, voire pour une collaboration plus importante ; la ville de Genève¹⁰.
- Les futurs coopérateurs, en raison de leurs apports financiers dans l'opération.
- L'antenne genevoise du Groupe de réalisations et d'animation pour le développement (GRAD) pour une participation à l'information et à la sensibilisation¹¹.

Budget

Il ne sera identifiable qu'après avoir fait un choix sur un terrain donné et avoir précisé le mode de participation de la commune. Le but est que la production soit financièrement viable, c'est-à-dire que les frais de l'ACP soient couverts par les ventes de légumes (cotisations et ventes exceptionnelles).

Il peut s'agir essentiellement d'allouer du temps pour faciliter la bonne réalisation du projet avec une participation financière à préciser. Celle-ci pourrait se traduire par accorder une aide directe ou une garantie financière qui facilite la mise en route du projet au cours des premières années.

Indicateurs de développement durable

- Nombre de familles (et en particulier d'habitants de Chêne-Bourg) ayant conclu un contrat.
- Evolution du montant des aides et cautions éventuelles que la commune a accordées à ce projet et des remboursements attendus.
- Evolution du chiffre d'affaire et du bilan de l'exploitation.

⁸ L'équipe qui a constitué le Jardin des Charrotons a mis environ huit mois (après qu'un terrain disponible lui ait été signalé) pour mettre en place l'activité.

⁹ Par exemple et de manière explicite, les « Jardins de Cocagne (Catherine Jallow Ba – tél. 022.734.28.36) et les « Jardins des Charrotons » (Léna Abi Chaker, membre de l'AFCB10 – tél. 076.460.19.85 - cunegonde@hotmail.com) se montrent ouverts pour favoriser la création d'une nouvelle ACP ; ce serait le cas aussi de M. Nicolas Mocostabella – tél. 022.860.06.53 - agromed@bluewin.ch.

¹⁰ Lors du Festival « Mangeurs d'avenir » (débat du 10.01.2009), la Conseillère administrative Sandrine Salerno a publiquement affirmé son intérêt à soutenir de nouvelles initiatives d'ACP dans le canton de Genève (du moins bien entendu si le projet donne la possibilité aux habitants de la ville de devenir coopérateurs).

¹¹ Informations sur ce groupement : www.grad.france.org – GRAD Suisse, CP 5833, 1211 Genève 11

Suivi et amélioration continue

Elaboration d'un rapport d'activité annuel basé sur les indicateurs ci-dessus en vue d'évaluer la participation ultérieure de la commune à l'action.

Fiche-action n°SC7

Atelier du futur n°10 « Santé et consommation »

ANNEXE :

Liste des acteurs de l'agriculture contractuelle à Genève

LES JARDINS DE COCAGNE

www.cocagne.ch

Contact : Mme Catherine Jallow Ba (tél. 022.734.28.36)

Coopérative créée en 1978 et basée à Sezegnin

Cornets hebdomadaires.

Plus de 400 clients (capacité maximum atteinte – liste d'attente)

L'AFFAIRE TOURNEREVE

C.P. 2578 – 1211 Genève 2 – www.affairetournereve.ch

Contact : M. Reto Cadotsch (tél. 079.296.62.89).

Association créée en 2003 comprenant 14 producteurs (Cologny, Landecy, Aire-la-Ville, Meinier, Vandoeuvres, Gy).

Près de 1300 clients (sur un potentiel d'environ 1500 clients) avec des contrats annuels portant sur deux paniers par an.

Possibilité de cueillettes de légumes et petits fruits (complet - liste d'attente)

LES ARES ET VOUS

www.lesaresetvous.ch

Contact : Thomas Descombes (tél. 078.842.83.50)

Créée en 2006 (terrains à Vandoeuvres, Choulex, Chêne-Bougeries, Thônex).

Près de 80 clients actuellement (sur un potentiel maximum de 100)

Cabas hebdomadaires.

LE JARDIN DES CHARROTONS

www.charrotons.org

Contact : Léna Abi Chaker

Coopérative créée en 2007 (terrains à Confignon)

130 coopérateurs (complet en 2009 – liste d'attente)

Cabas hebdomadaires.

LE PANIER A QUATRE PATTES

<http://www.paniera4pattes.ch>

Case postale 4 - 1294 GENTHOD

Association de producteurs de Collex-bossy, Versoix, Genthod et Satigny

Paniers de différents produits (terrines, volailles, huiles, jus, cidre, etc.)

LES VERGERS D'EPICURE

<http://www.vergers-epicure.ch/>

Coopérative exploitant différents vergers

Panier composé de différents fruits et confitures, cidre, eau-de-vie, etc.)

LES CUEILLETES DE LANDECY

<http://www.cueilletes.org>

Association organisant annuellement de 3 à 5 cueillettes de fruits (cultures entretenues par des jardiniers).

